



A.S.B.L. JEUNESSE DE MASTA  
Masta, 13a  
4970 STAVELOT  
GSM : 0472/985 543  
(de 18h à 20h30)

ING : BE55 3480 9378 7344

T.V.A.: BE 419.401.175

Mail: [tiquet.dumoulin@gmail.com](mailto:tiquet.dumoulin@gmail.com)  
[www.jeunessedemasta.be](http://www.jeunessedemasta.be)

## Location du xx/xx/201x au xx/xx/201x de la Grande Salle pour Hébergement. N° Contrat : 201x/xxH.

**Engagement** : Le locataire s'engage à respecter les clauses du présent contrat et reconnaît l'avoir lu dans son entièreté. Celui-ci contient toutes les réponses aux questions qu'il se pose.

**Responsabilité** : Le signataire de la présente convention reconnaît être une personne majeure.

**Prix** : Le prix de la location pour l'hébergement dans la grande salle est de trois € (3€) par personne et par nuitée avec un montant minimal de trois-cent-cinquante € (350€) augmenté du prix des charges locatives et autres frais annexes.

**Acompte** : Le versement d'un acompte de trois-cents € (300 €) sur le compte de la « Jeunesse de Masta » avec la mention « **Acompte contrat 201x/xxH** » fera office de réservation.

**Réception de l'acompte** : Sans réception de cet acompte dans les 10 jours, la salle sera remise en location. (Voir facture en annexe)

**Caution** : Lors de la remise des clés, sera exigée une caution de trois-cents € (300 €) pour l'occupation de la grande salle, (cinq-cents € (500€) pour 2 salles) soit en liquide, soit sur présentation de l'extrait de compte bancaire du versement avec la mention « **Caution contrat 201x/xxH** ». Celle-ci sera restituée ou remboursée après vérification de l'état des lieux par le responsable.

**Signature** : Le présent contrat signé doit être renvoyé à l'adresse ci-dessous dans les 10 jours.

**Solde** : Le solde avec la mention « **Solde contrat 201x/xxH** » devra être versé sur le compte de l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta » pour le jour de la remise des clés.

**Remise des clefs** : Pour la remise des clefs, veuillez prendre un rendez-vous au 0472 / 985 543 (de 18h à 20h30) dans le courant de la semaine qui précède la location.

**Etats des lieux** ; L'état des lieux d'entrée sera effectué à la remise des clefs, celui de sortie aura lieu à la restitution des clés.

**Présence à la salle** : Veuillez nous signaler votre présence à la salle pour la remise et la reprise des clefs au 0472/985 543

**Dégradation** : Toute dégradation occasionnée à la salle, au mobilier, à la vaisselle et autres matériels et/ou dégât corporel causé à des tiers durant la période de location, seront totalement à la charge du locataire. Tous les moyens de fixation de la décoration (clous, vis, punaises agrafes...) de nature à endommager les murs et les boiseries sont INTERDITS.

**Assurance responsabilité civile** : Le locataire est libre de contracter une assurance responsabilité civile qui couvrirait, tout dégât matériel et/ou corporel causé à des tiers relevant de sa totale responsabilité.

**Interdiction générale de fumer** : Tous les locaux sont soumis à une interdiction générale de fumer, même lors de manifestations qualifiées de privées. Cette interdiction instaurée par la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public.

**Sous-location** : Il est interdit au preneur de consentir une quelconque location des locaux loués. Le preneur ne pourra sous-louer les locaux qu'après l'accord écrit du bailleur.

**Respect du voisinage** : Il incombe au locataire de veiller à ce que la manifestation se déroule dans un calme relatif et le respect du voisinage (exemple : pas de feu d'artifices, ni feu de camps et pas de bruit extérieur entre 22 h et 8 h). Tout non-respect de cette clause entraînera l'expulsion immédiate par le comité de l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta »

**Droit de visite** : Le comité se réserve le droit de visites par un de ses membres.

**Cuisine** : La cuisine ne pourra pas être employée pour la préparation de repas destinés à la vente. Ces repas devront être préparés par des personnes en règle avec les administrations.

**Mise à disposition** : Pour d'éventuelles préparations, la salle sera également à la disposition du locataire 48 heures avant la manifestation.

**Nettoyage** : Le nettoyage et la remise en ordre de la salle, cuisine et alentours (parking) incombent au locataire et se feront endéans la période de location. Ce délai peut être prolongé d'une journée, moyennant la somme de cinquante € (50€) si toutefois aucune manifestation n'est prévue le lendemain par l'A.S.B.L. (Option payante: service de nettoyage privé sur demande minimum 15 jours avant la manifestation voir page 3.) S'il s'avérait que la salle n'est pas restituée dans un état de propreté satisfaisant, l'ASBL Jeunesse de Masta recourra d'office à la société de nettoyage qui effectuera la remise en état des lieux. Ces frais supplémentaires seront pris en charge par le locataire.

**Immondices** : Le locataire est responsable de l'évacuation des immondices ou a la possibilité d'utiliser le conteneur de la salle pour la somme de 50 € par conteneur.

**Frais annexes supplémentaires**: La location supplémentaire de la petite salle est de deux-cents € (200€). Les charges d'électricité, de gaz (forfait), d'eau et de chauffage seront établies sur base du relevé des compteurs et payés dès réception de la facture définitive.

**Boissons** : Tout approvisionnement en boissons ordinaires se fera auprès de notre brasseur : SPRL JEAN COLIN ET FILS rue des Tanneries, 17 - 4970 Stavelot. Tél. : 080 / 86.26.31

**Désistement** : Le désistement après signature du contrat ou le non-respect des différentes clauses de ce contrat entraînera la perte de l'acompte à titre de dédommagement.

Fait à Masta le xx/xx201x

Pour l'A.S.B.L. Jeunesse de Masta.

Le locataire.

Concerne : Hébergement du xx au xx/xx201x du groupe :

## Informations à titre indicatif :

Le nettoyage peut être réalisé par une société privée  
sur demande au 0472/985 543  
**minimum 15 jours** avant la manifestation.

### TARIF Nettoyage 2018

#### Nettoyage de la grande salle :

Après une utilisation normale : **235 € + TVA.**  
En cas de grande saleté : **345 € + TVA**

#### Nettoyage de la petite salle :

Après une utilisation normale : **150 € + TVA.**  
En cas de grande saleté : **225 € + TVA**

Ce prix comprend le nettoyage de la salle et toutes ses annexes (WC, coin café, local stockage boissons, escaliers etc...).

#### Nettoyage de la Cuisine :

De la petite salle ou de la grande salle : **80 € + TVA**  
En cas de grande saleté : **95 € + TVA**

#### Pour les cas extrêmes :

Le tarif horaire : **39 € + TVA**

---

#### Par vos soins :

Tables débarrassées, lavées et rangées.  
Chaises et bancs lavés et rangés.  
Vaisselle faite.

Ou

En supplément au tarif horaire : **39 € +TVA.**